



Congé parental : passer à 90%

Par **Sissi69**, le **03/09/2017** à **07:28**

Bonjour,

Je suis cadre au forfait jour à 100 %. Je viens d'avoir mon 2e enfant et souhaite avoir 1/2 journée par semaine avec lui. (Passer à 90 %). Savez-vous si mon droit à et et à cp baisse ? Qu'est-ce que je perds dans l'histoire ?

Merci.

Par **P.M.**, le **03/09/2017** à **12:17**

Bonjour,

Comme normalement vous n'êtes pas astreinte à un horaire, je pense que vous auriez pu vous arranger sans congé parental à 90 %...

Le nombre de congés payés reste le même c'est son indemnisation qui est différente puisque votre salaire baissera et le nombre de jours du forfait aussi...